

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2206 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2206 intitulé : « *Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus* ».

Ce règlement entre en vigueur en date du 15 juillet 2014. Il est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014.

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**